

Ecrit par le 5 juillet 2026

## (Vidéo) Prison : le garde des Sceaux prépare la sortie



**Ce vendredi 28 juillet, le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, a inauguré la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Avignon-Le Pontet. L'objectif de ce lieu est double : désengorger les prisons et préparer la réinsertion des détenus.**

Construite à côté du centre pénitentiaire du Pontet, la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Avignon-Le Pontet dispose d'une capacité de 120 places pour accueillir, sous le régime de la semi-liberté, des détenus qui purgent de courtes peines ou à qui il reste moins de deux ans de détention. L'objectif du lieu est d'améliorer la réinsertion des détenus, mais l'établissement n'est pas réservé aux seules personnes avec un projet professionnel. Les détenus en fin de droits sociaux ou ayant des problèmes d'addiction à l'alcool ou la drogue peuvent aussi être orientés vers cette structure.

### **Le centre pénitentiaire du Comtat Venaissin ouvrira en 2026**

L'objectif est de mieux accompagner la sortie, mais aussi de désencombrer les prisons. Conçu pour accueillir 650 personnes, le centre pénitentiaire du Pontet héberge actuellement plus de 800 détenues.

Ecrit par le 5 juillet 2026

Ces derniers mois, via leurs syndicats, les agents de la pénitencière n'ont cessé d'alerter sur cette surpopulation carcérale et sur les violences à répétition commises entre détenus, mais aussi envers les agents. La création du futur centre pénitencière du Comtat Venaissin, à Entraigues-sur-la-Sorgue, devrait également permettre de soulager la prison du Pontet. D'une capacité de 400 places, l'établissement devrait être opérationnel début 2026.

Le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, inaugure la structure d'accompagnement vers la sortie d'Avignon-Le Pontet © Jérôme Renaud

Discours d'inauguration de la SAS d'Avignon-Le Pontet par le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti © Jérôme Renaud

Session de questions-réponses avec le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti © Jérôme Renaud